



Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe



NSC/Inf (2009) 20
3 décembre 2009



ALLIANCE OF CIVILIZATIONS



Forum de Lisbonne 2009

CONCLUSIONS

« *Créer une culture des droits de
l'homme par l'éducation* »

AKDN

AGA KHAN DEVELOPMENT NETWORK

13-14 novembre 2009

**Aga Khan Development Network
(Centre Ismaili), Lisbonne**

*Cet événement a été organisé par le
Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe
en partenariat avec
l'Alliance des civilisations
et le Réseau Aga Khan de Développement,
avec le soutien financier de
la Commission européenne
et la Principauté du Liechtenstein*

Ces conclusions¹ s'inspirent des remarques et des réflexions suscitées par les présentations et les débats qui ont eu lieu dans le cadre du Forum de Lisbonne les 13 et 14 novembre 2009. Elles identifient d'éventuels futurs champs d'action du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, ainsi que d'autres agences et acteurs présents à ce forum.

DOMAINES QUI SEMBLENT RECUEILLIR UN CONSENSUS TACITE

Il semblerait que l'éducation aux droits humains de qualité (EDH) puisse être un outil de prévention et contribuer à réduire les cas de violation de droits humains et de conflits. Si l'EDH contribue à une « véritable » jouissance des droits humains, comme Thomas Hammerberg nous a invités à l'envisager, nous pouvons considérer qu'il y a un lien entre l'EDH et la paix durable, pour reprendre les mots de Jorge Sampaio.

L'EDH doit être intégrée **de manière substantielle dans le secteur scolaire formel** ; l'apprentissage non formel et informel peuvent permettre de toucher la jeunesse et d'autres secteurs de la population ; l'EDH doit être un **processus tout au long de la vie** ; **les gouvernements sont officiellement responsables de la promotion de l'EDH auprès de leurs institutions et des différentes catégories professionnelles** telles que les représentants des forces de l'ordre, le corps judiciaire, les travailleurs sociaux, le personnel de santé et les enseignants ; le signe de succès sera la réduction des écarts entre politique et pratique de droits humains (y compris un accès réel à la justice).

Nous accordons beaucoup d'importance au dialogue et au partage d'expériences et d'approches entre les différents acteurs – à l'intérieur et entre les contextes nationaux et régionaux –, comme l'ont souligné Maud de Boer-Buquicchio et Deborah Bergamini. L'une des dimensions importantes de ce partage consiste néanmoins à **comprendre les différents contextes où l'EDH est mise en pratique**. Les intervenants représentant des initiatives régionales ont démontré comment certains contextes spécifiques ont pu influencer les perspectives et les choix qui ont été faits en matière d'EDH, tels que l'histoire de la violence de masse/des violations systémiques de droits humains, les comportements actuels (gouvernements et citoyens) face à la notion de droits humains, les problèmes préoccupants (tels que la pauvreté ou les tensions interculturelles, ce dernières pouvant être surmontées avec une « bonne gouvernance pour la diversité culturelle ») qui peuvent en partie être combattus par les connaissances et les actions dont l'EDH fait la promotion.

La valeur intrinsèque de l'éducation de qualité réside dans la promotion du développement humain et des libertés fondamentales, comme l'a souligné la représentante de l'UNESCO. La jouissance du droit à l'éducation ne doit pas être oubliée, et a été reconnue comme l'un des moyens d'accéder à la modernité pour certaines régions du monde, selon Mohamed-El Aziz Ben Achour. Nous devons déployer des efforts parallèles mais distincts pour promouvoir l'EDH. Les établissements et systèmes scolaires qui intègrent les valeurs de droits humains dans leur culture et leurs méthodes de travail satisfont davantage à leur mission en termes d'assiduité, de résultats scolaires et de réduction du nombre de problèmes de discipline. Cependant, une partie de cette équation repose sur l'équilibre entre les droits et les responsabilités, ce qui pourrait faire l'objet d'un autre débat dans un autre contexte.

¹ La version préliminaire a été présentée le 14 novembre par la rapporteure générale du Forum de Lisbonne 2009, Mme Felisa Tibbitts (Etats-Unis). Les conclusions ont ensuite été finalisées par le Secrétariat du Centre Nord-Sud.

ASPECTS DE L'EDH NECESSITANT DAVANTAGE DE REFLEXION ET D'EFFORTS

L'EDH doit faire la promotion de la jouissance des droits humains. Cela signifie que nous devons avoir une **compréhension et une conscience claires de ce à quoi correspondent les droits humains au quotidien**, et de la manière dont ces valeurs peuvent réguler nos interactions, comme l'a souligné Ana Maria Rodino. Dans la pratique, quels sont les changements que l'on peut observer lorsque les individus intériorisent les normes et les valeurs de droits humains ? Pour l'EDH, cela suppose d'introduire les normes de droits humains dans le discours public. Cela peut aussi supposer de travailler dans des secteurs où les droits humains eux-mêmes sont controversés.

Plusieurs intervenants ont rappelé combien il est important d'accorder une place prioritaire à l'éducation aux droits humains pour les groupes les plus marginalisés et vulnérables dont les droits humains ont été manifestement violés. Une attention particulière doit être accordée à la **promotion de l'égalité entre les sexes au sein de l'EDH** et à l'éducation des filles et des femmes, comme l'a souligné José Manuel Durão Barroso. Cela peut aussi nous conduire à reconnaître et approfondir le travail d'EDH mené auprès des **populations locales et mettant à contribution les familles**.

L'EDH est étroitement liée à d'autres pratiques éducatives telles que l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Toutefois, nous ne disposons pas encore de définitions et de concepts clairs permettant de faire comprendre ce qui les différencie les unes des autres et ce qui les rapproche en termes de stratégie et d'objectifs pour les apprenants. Dans le contexte du Forum de Lisbonne, nous avons débattu de l'EDH en lien avec la promotion du respect de la diversité culturelle, de la compréhension et du dialogue interculturels. Différentes approches éducatives ont été présentées, telles que l'enseignement des faits religieux, à même d'avoir la même finalité et par conséquent de promouvoir une culture des droits humains. Comment présenter ces approches de manière à démontrer en quoi consiste l'éducation pour les droits humains, l'éducation aux droits humains et ainsi de suite, voilà une tâche qui reste encore à accomplir. Il y a un problème de langage qui se pose, mais il s'agit également de clarifier d'un point de vue conceptuel **ce que l'on entend par EDH et par éducation pour une culture des droits humains**, les deux ne désignant probablement pas la même chose. Nous devons examiner ce que l'on entend par éducation de qualité, et cela nous renvoie au fait que nous devons travailler davantage pour asseoir nos pratiques sur des données concrètes.

Les intervenants ont signalé des progrès sur le plan politique et concernant la mise en œuvre de l'EDH à tous les niveaux : international, régional, sous-régional et national. **Cependant, il reste des progrès à faire dans toutes les régions**. La partie "recommandations" de ce document fait état des suggestions formulées durant le Forum de Lisbonne. Il est important de mentionner ici ce que bon nombre d'intervenants ont rappelé : **nous ne pouvons pas perdre de vue le contexte**. A l'intérieur de chaque région, de chaque environnement d'apprentissage, nous devons identifier les problèmes et les questions prioritaires d'un point de vue des droits humains et recourir à l'EDH pour s'y attaquer, qui s'imposera alors d'elle-même comme cadre normatif et légal. En fonction du contexte donc, nous allons être amenés à nous pencher sur la question de la diversité religieuse, sur des problèmes tels que la pauvreté, comme cela a été le cas en Amérique latine au cours des dernières années selon Margaret Crahan, ou encore sur l'inégalité entre les sexes. Dans certains cas, les gouvernements sont des partenaires bien disposés de l'EDH. Dans d'autres, ils se montrent désintéressés, voire même hostiles. C'est parfois le cas des gouvernements nationaux, mais aussi des autorités locales et municipales, ou encore des autorités traditionnelles.

BONNES IDEES PROPOSEES AU FORUM DE LISBONNE ET CHAMPS D'ACTION QUI EN DECOULENT

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir l'EDH, il convient d'invoquer les obligations découlant des traités (en lien, par exemple, avec le droit à l'éducation aux droits humains). Au titre de ces obligations, les acteurs gouvernementaux et autres responsables sont tenus d'assurer la mise en œuvre de l'EDH, et la société civile est appelée à leur demander de le faire. Lorsque des traités, des accords et des recommandations sont adoptés, ils doivent être portés à la connaissance des citoyens, et des mesures doivent être prises pour que ces derniers aient pleinement conscience de leur existence et de l'intérêt qu'ils représentent. La deuxième étape du Programme mondial en faveur de l'EDH, qui sera axée sur la formation de groupes professionnels, tout en poursuivant les efforts menés durant la première étape dans le secteur scolaire, est une occasion renouvelée d'encourager les gouvernements et détenteurs de devoirs à remplir leurs obligations.

A cet égard, les acteurs de l'EDH peuvent s'engager activement dans **le contexte de l'Initiative de Marrakech, en apportant leur contribution au projet de Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits humains** qui sera présentée au Conseil des droits de l'homme lors de sa session de mars 2010. Outre le rôle de coordinateur déjà joué par le Conseil de l'Europe en Europe, à travers le projet de charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains, le Centre Nord-Sud pourrait faciliter le partage d'informations sur les éventuelles contributions et encourager l'utilisation de la Déclaration pour promouvoir l'EDH à l'avenir.

Les agences intergouvernementales et les instances régionales, telles que celles présentes au Forum de Lisbonne, ont elles aussi un rôle à jouer, non seulement dans la divulgation des documents et déclarations politiques, mais aussi dans la promotion de la pratique d'EDH. Les exposés en ont clairement fait la démonstration. Les agences intergouvernementales et les instances régionales ont pris une part active au développement d'outils d'EDH, à la recherche et à l'évaluation, et à la promotion de l'EDH auprès des gouvernements et de la société civile via des partenariats et un apport en ressources. Dans certains cas, ces activités ont été menées de manière collaborative et cela a été fortement apprécié. **Plusieurs propositions ont été faites durant le Forum pour renforcer le travail opérationnel et le soutien fournis par ces agences internationales et régionales, parmi lesquelles :**

- **Accroître le partage d'outils, de connaissances et de pratiques éducatifs entre les régions.** Ce partage est d'autant plus utile lorsque les contextes dans lesquels s'inscrivent ces pratiques sont également identifiés, ainsi que la manière dont les processus et décisions d'EDH ont vu le jour et se sont développés. L'évolution de l'EDH en Amérique latine est directement liée aux bouleversements politiques ayant permis le retour à la démocratie dans les années 80, aux nombreuses années d'éducation populaire sous la dictature, et à des préoccupations telles que la pauvreté et la discrimination. L'évolution de l'EDH en Afrique est caractérisée par une vaste stratégie de renforcement de l'autonomie des populations, qui a permis de mettre au point des approches pédagogiques axées sur la transformation de l'individu et de la communauté.
- **Accroître le partage d'instruments politiques et des efforts institutionnels en faveur de l'EDH,** tels que la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme et la recommandation sur l'interdépendance et la solidarité mondiale (éducation à la citoyenneté mondiale) qui sont en train d'être élaborées par le Conseil de l'Europe et son Centre Nord-Sud, ainsi que la création du Centre européen Wergeland dont la mission consiste à promouvoir l'intégration de l'ECD/EDH dans les

instituts de formation des enseignants du continent. Une institution telle que le Centre Nord-Sud pourrait facilement contribuer au partage d'informations concernant de tels instruments politiques, institutions et acteurs clés entre les régions. Encore une fois, ces documents politiques et stratégies institutionnelles correspondent à une région donnée, mais ils illustrent également les mécanismes régionaux qui ont été développés et dont les autres régions pourraient s'inspirer. Au cours du débat a été posée la question de savoir si les relations transrégionales seraient plus viables sur le long terme en s'appuyant sur des coopérations interinstitutionnelles établies plutôt que sur des collaborations autour de projets spécifiques.

- **Identifier et faciliter la participation des acteurs non gouvernementaux et de nouvelles stratégies de promotion d'une culture des droits humains par l'éducation.** Le rôle fondamental et de longue date des ONG en matière d'EDH est largement reconnu. Le rôle de la jeunesse a lui aussi été discuté durant le Forum. Lors des débats, il a également été souligné qu'il était important de travailler avec l'éducation pour la compréhension et le dialogue interculturels, l'éducation consacrée à la religion et aux croyances, les médias et l'éducation aux médias, en faisant un meilleur usage des TIC dans l'EDH. De nombreuses organisations internationales, régionales, nationales et sous nationales ont reconnu l'importance du travail réalisé dans l'éducation non formelle et formelle, et des perspectives riches et innovantes offertes par les TIC. Force est de constater cependant qu'il reste encore beaucoup à faire et que les efforts concertés à ce niveau méritent d'être poursuivis.
- **La coopération et l'interaction entre les organisations internationales (Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, UNESCO, Alliance des civilisations) et régionales (Conseil de l'Europe, OEA, Union Africaine, ALECSO, Fondation Anna Lindh) est vitale dans le contexte du processus d'adoption d'une Déclaration des Nations unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, et peut-être davantage encore pour son suivi et sa mise en œuvre.** D'autres organisations internationales telles que l'OCI/ISESCO, l'OIF et la CPLP ont également un rôle important à jouer. La présence de la quasi totalité de ces organisations a fait de ce Forum de Lisbonne un événement unique et a permis à chacune d'entre elles d'exprimer son attachement à un travail commun.